

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 03-26-2025 Date de révision: 03-26-2025 Version: 1.00



RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Rinse agent
Type de produit : Détergent
Code du produit : 56.00.211

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Rinse aid tab

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Pastille de rinçage pour tous les SelfCookingCenter® RATIONAL sans Efficient CareControl® et CombiMaster® Plus RATIONAL avec nettoyage automatique à usage professionnel.
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant/fournisseur
RATIONAL AG
Siegfried-Meister-Straße 1
Landsberg am Lech, 86899
Deutschland
T +49 8191 327 387 - F +49 8191 327 231
reinigung@rational-online.com - www.rational-online.com

Adresse e-mail de la personne compétente:
sds@kft.de

Importateur
RATIONAL Canada Inc.
6950 Creditview Rd., Unit 1
Mississauga, Ont., L5N 0A6
Canada
T +1 877 728 4662

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Emergency CONTACT (24-Hour-Number)
GBK/Infotrac ID 114705: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319	Provoque un sévère irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: H319 - Provoque un sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
acide citrique	acide citrique	N° CAS: 77-92-9	≥ 30 – < 60	Irrit. Oculaire 2A, H319 TSOC EU 3, H335 Pous. Comb.
alcools, ramifiés en C12-C15 et linéaires, éthoxylés propoxylés	alcools, ramifiés en C12-C15 et linéaires, éthoxylés propoxylés	N° CAS: 120313-48-6	≥ 1 – < 5	Irrit. Cut. 2, H315

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Précautions à prendre pour la manipulation, Voir rubrique 7, Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser, Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Température de stockage	: 10 – 40 °C
Indications concernant le stockage commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:

En cas de contact avec la peau : Gants de protection résistants aux produits chimiques. Caoutchouc nitrile. ISO 374-1. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. ISO 16321-1. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN ISO 13688

Protection respiratoire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. EN 143. . La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: comprimé.
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,7

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Concentration de la solution de pH	: 1 % Solution aqueuse
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Teneur en COV	: < 3 %
Densité apparente	: 1015 – 1215 kg/m ³

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Protéger de l'humidité.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 2,7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux. pH: 2,7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

acide citrique (77-92-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Rinse agent	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradation

Rinse agent	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301B). Les tensio-actifs contenus sont biodégradables.
acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 % (19 d; (méthode OCDE 301E))
alcools, ramifiés en C12-C15 et linéaires, éthoxylés propoxylés (120313-48-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	≥ 90 % (méthode OCDE 301E)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide citrique (77-92-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,8 – -1,55

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

Rinse agent

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances) ou conforme à la liste.
---	--

acide citrique (77-92-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

alcools, ramifiés en C12-C15 et linéaires, éthoxylés propoxylés (120313-48-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Substance évaluée et ajoutée à la LIS car elle répond aux critères établis pour les polymères ERR. En outre, il n'existait aucun soupçon de toxicité relativement à la forme de cette substance
---	---

RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'émission : 03-26-2025

Date de révision : 03-26-2025

Sources des données : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>. Indications du productuer. Fiches de données de sécurité du fournisseurs.

Service établissant la fiche technique: KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark 3
D-64347 Griesheim

Phone: +49 69 305 34 700

Fax: +49 69 305 86 500

SDS Service: +49 69 305 34 740

Personne de contact : Sonja Lenter

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer

Rinse agent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

KFT SDS CA 11 - Version 24.2

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.